



COMPTE RENDU DE LA CAPUD PROMOTIONS PE

Promotion des Professeurs des Écoles :

Suite aux opérations de vérification des promotions, grâce au reliquat, 3 collègues obtiennent une promotion au 11ème échelon au Grand Choix et 3 collègues obtiennent une promotion au 11ème échelon au Choix.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de collègues promus et le barème du dernier promu.

Professeur des écoles		Nombre de promouvables	Nombre de promus	Barème du premier promu	Barème du dernier promu
5ème échelon	GRAND CHOIX	115	34	32,003	29,003
6ème échelon	GRAND CHOIX	151	45	39,436	33,503
	CHOIX	123	87	38,003	32,256
7ème échelon	GRAND CHOIX	164	49	52,5	39,147
	CHOIX	109	77	43,003	37,502
8ème échelon	GRAND CHOIX	101	30	60,420	53,409
	CHOIX	75	53	56,230	43,253
9ème échelon	GRAND CHOIX	171	51	65,250	59,409
	CHOIX	128	91	63,053	49,502
10ème échelon	GRAND CHOIX	99	29	78,081	68,189
	CHOIX	55	39	73,050	63,311
11ème échelon	GRAND CHOIX	62	21	77,295	74,307
	CHOIX	35	28	76,553	67,795

Maintiens et baisses de note :

La CAPUD a examiné le cas des 5 collègues pour lesquels l'Inspecteur a proposé un maintien de note et du collègue pour lequel il a proposé une baisse de note. Le SE-UNSA a demandé communication de l'avis motivé explicitant le maintien ou la baisse de note.

Le SE-UNSA fait savoir à l'Inspecteur d'Académie qu'il est attentif à ce que les procédures prévues dans le protocole départemental d'inspection soient respectées, à savoir :

Quand un collègue, à l'issue d'une inspection est repéré comme étant en difficulté, il ne soit pas noté mais que l'IEN établisse un rapport de visite prévoyant une aide apportée par l'équipe de circonscription et une nouvelle visite à fin d'inspection, et donc de notation.

L'administration n'est pas en mesure de dire si le protocole a été respecté dans chacune des situations.

L'IA a annoncé qu'il réunirait enfin, avant fin décembre, le groupe de travail appelé à travailler sur les nouvelles modalités du protocole d'inspection des enseignants (promis depuis l'an dernier).

Le SE-UNSA vous rappelle que vous pouvez trouver le protocole d'inspection qui fixe actuellement les règles départementales sur son site :

<http://sections.se-unsa.org/80/spip.php?article248>

Questions diverses

Suite à la déclaration préalable du SE-UNSA [en pièce jointe], l'IA apporte les réponses suivantes :

Inspections des T2

L'IA se déclare surpris par le fait que 8 enseignants T2 n'aient pas été inspectés mais soutient qu'il faut en connaître les raisons : absence, calendrier...

bilan du mouvement 2010

L'IA n'a pas souhaité rentrer dans une discussion qu'il réserve pour l'audience inter-syndicale du 24 novembre consacrée à ce sujet. Il précise qu'il fera remonter au Recteur le bilan quantitatif et qualitatif avec les marges de manœuvre qu'il serait possible de se réserver tout en restant dans le cadre de la circulaire.

Il souhaite qu'une même cohérence entre les trois départements de l'Académie soit respectée.

Enquête langues vivantes

L'IA se trouve surpris sur le fait que cette enquête ait déjà été demandée en juin, sous format papier, aux directeurs. Pour lui, il s'agit d'une erreur qui ne se renouvellera pas.

Contrats aidés

Sur 650 contrats aidés, 60 contrats arriveront à échéance d'ici fin juin 2011 dont 12 au 31/12/2010. Une nouvelle réduction du nombre de ces contrats est à craindre pour 2011.

Formation Continué en Circonscription (ex-animation pédagogique)

Les délégués du personnel ont rappelé qu'il n'y avait pas de FCC obligatoire mais qu'elles se situaient toutes au même niveau. Les enseignants doivent avoir la possibilité de remplacer l'animation de leur choix par une demi-journée d'information syndicale.

Les organisations syndicales entendent faire respecter le droit syndical et n'admettent pas que ce choix éventuel soit soumis à discussion dans le cadre de la procédure d'évaluation des personnels.

Une nouvelle fois, le SE-UNSA a demandé que soit voté le vœu qu'il proposait, à savoir « *La CAPUD, réunie le 5 novembre 2010, demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8ème échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles.* »

Résultat du vote :

POUR	9	SE-UNSA + SNUipp
ABSTENTION	10	Administration
CONTRE	0	
REFUS DE VOTE	1	SNUDI-FO

Accès à la Hors Classe

Les représentants des personnels ont interpellé l'IA sur le cas d'une collègue qui n'a pas bénéficié de l'accès à la Hors Classe du corps des PE. En effet, celle-ci étant sur la liste complémentaire, son cas n'a pas été soumis à l'avis de la CAPUD. Or cette collègue ayant un avis défavorable de son IEN. Il n'a donc pas promu l'intéressée et ne l'a pas avertie. De ce fait, elle n'a pas exercé son droit de recours.

L'IA s'est engagé à recevoir la collègue et à lui indiquer les voies de recours.